Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 037-213701592-20260922-20260702B-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 22 septembre 2026

N° 2026.07.02
Objet : ACTION SOCIALE – Mutuelle santé - Partenariat avec la Mutuelle AXA

Date de Convocation

Le 16 septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 23
Absents : 06
Représentés : 00
Votants : 23

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le seize septembre deux mille vingt-six, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Catherine GAY, Maire.

Etaient présents :
Mme Catherine GAY, Maire,
M. Jean-Luc ARMAND, Mme Martine VIAUD, M. Grégory LARCHER, Mme Patricia SAINT-VENANT, M. Benjamin THOUVIGNON, Mme Méloée GANGNEUX, M. Valentin GILLET DEBARRE, Mme Delphine CHERPI, Maires-adjoints
Mme Jocelyne LECROQ, Mme Sophie DANIAUD, Mme Aliette GEAIRON, M. Laurent DRÉANO, M. Jacques DEFENIN, Mme Aline LARGEAU, M. David-Alexandre MEUNIER, M. Amaury GOUYETTE, Mme Coralie FLAIS, Mme Marie DABURON, M. Frédéric GRILLET, Mme Béatrice ODINK, Mme Julie RIOLLET et M. Alexis MOREAU, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Néant

Absents excusés : M. Laurent MAURER, M. Cédric ANTONIAZZI, Mme Sandrine GAUTIER, M. Alexandre ESTHER, M. Damien MICHAUD et Mme Alexandra PORCHERON.

Secrétaire de séance : Mme Patricia SAINT-VENANT

Madame Patricia SAINT-VENANT rappelle que la commune de Monts a initié un dispositif visant à proposer aux habitants une complémentaire santé à tarifs négociés, afin de contribuer à lutter contre les inégalités d'accès aux soins et de favoriser l'accès de tous à une couverture santé adaptée.

Dans ce cadre, une étude comparative de différentes offres de complémentaire santé avait été menée, avec pour principaux objectifs :

- de proposer aux administrés une complémentaire santé de qualité à un tarif compétitif ;
- de favoriser l'accès aux soins et de conforter le parcours de santé, notamment pour les personnes âgées ;
- d'offrir aux Montois une gamme de garanties aussi large que possible, répondant aux besoins des différentes catégories de population.

À l'issue de cette étude, deux offres de partenariat avaient été retenues, dont une proposée par la société AXA.

L'offre de complémentaire santé proposée par AXA étant arrivée à échéance, il convient désormais de procéder à son renouvellement, afin de permettre aux habitants de Monts qui le souhaitent de continuer à bénéficier d'une complémentaire santé à des conditions négociées dans le cadre du partenariat avec la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu la délibération 2024.09.13 en date du 19 novembre 2024 relatif au partenariat entre la société AXA et la Ville de Monts afin que celle-ci puisse faire bénéficier les Montois de ses prestations et tarifs préférentiels ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 037-213701592-20260922-20260702B-DE

Vu la proposition de partenariat avec la société AXA annexée à la présente délibération ;

Considérant la volonté de la Commune de proposer à ses administrés une complémentaire santé de qualité à un coût compétitif ;

Considérant que la mise en place d'une complémentaire santé de type mutuelle communale ne relève pas d'une procédure de marché formalisé et que la commune se propose uniquement de faire connaître les offres des organismes mutualistes aux montois ;

Considérant qu'il est nécessaire de définir dans une convention de partenariat le rôle de chaque partenaire. En effet, dans le cadre de ce partenariat, la ville jouera un rôle de facilitateur pour mettre en relation les administrés et la mutuelle retenue sans toutefois être responsable de leurs relations ;

Considérant que l'offre de complémentaire santé proposée par AXA est arrivée à échéance ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le principe de partenariat entre la société AXA et la Ville de Monts afin que celle-ci puisse faire bénéficier les Montois de ses prestations et tarifs préférentiels ;
- **D'approuver** les termes de la proposition de partenariat annexée à la présente délibération ;
- **D'autoriser** Madame la Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la proposition de partenariat ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Patricia SAINT-VENANT

La Maire,
Catherine GAY

Signé électroniquement par : Patricia SAINT-VENANT
Date de signature : 27/09/2026
Qualité : Monts - Secrétaire de séance

MAIRIE DE MONTS - 37260 (Indre-et-Loire)

Signé électroniquement par : Catherine GAY
Date de signature : 28/09/2026
Qualité : Monts - Maire